



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Notes réunion Comité consultatif RNR Partias du 18/07/2011

Excusés : Conseillers Municipaux, Mme Estachy CG05

Présents : 16 pers

Joël GIRAUD + stagiaire	CR	Raymond ALBERTIN	ONF
Pierre LEROY	Commune	Françoise DECAIX	ONF
Thierry LEBERT	DDT05	Philippe GONDOLO	CR
Benjamin KABOUCHE	LPO PACA	Lilian HERMITE	Société de chasse
Vanessa FINE	LPO PACA	Patrick ARNAUD	Serre-Che
Claire et Pierre	LPO PACA	Denis HEDE	Amis des Combes
Martin ABDOU	SNGM	Lucien AGRESTIS	Amis des Combes
		Ariane SILHOL	CERPAM

Introduction par Pierre Leroy, Maire PSA : remerciement anciens élus (M Koller), LPO PACA, Région ; présentation projets de la commune (centrale solaire, réhabilitation des canaux, PER, sentiers, etc.)

Discours Joël Giraud, Région PACA

Présentation du PG par V. Fine et B. Kabouche, LPO PACA

Remarques :

Mme Decaix : ne dire pas « soumis au régime forestier » mais « **bénéficie du régime forestier** », car il s'agit d'un bénéficiaire (financier etc.).

Joël Giraud : intégrer la notion de **continuum écologie des espaces alpins protégés** (cf. convention alpine). Faire une carte situant la RNR dans ce contexte alpin.

X : rappeler que les **prairies de fauches sont hors RNR** (enjeux périphérique RNR)

Sur la gestion de la forêt : L'objectif de végétation étagée nécessite des coupes pour maintenir les différentes strates et ne pas avoir uniquement de grands arbres.

Un des atouts du mélèze est d'apporter un aspect contemplatif. (Pourquoi vouloir le faire évoluer ?)

Le Pin cembro est un atout pour tout un cortège d'espèce (casse-noix moucheté, tétras lyre...).

Sur la gestion des pelouses : Le diagnostic pastoral a été retardé faute de réponse de la région à la demande de subvention de la mairie. Un accompagnement du CERPAM serait à prévoir au plus tôt.

Sur la gestion du lac : idée de réhabiliter le canal des sources du torrent de Sacha au lac...

DDT05 : Démarche intéressante. **L'état est plutôt spectateur de cette démarche régionale.**

Société de chasse : la **cueillette** étant interdite, qu'en est-il pour le génépi ?

SNGM : Réaliser un **diagnostic des sites d'escalade**, comme pour les sentiers, afin de justifier la réglementation relative à la pratique de l'escalade.

Un **plan de circulation pédestre/VTT et hivernal** devra être réalisé en vue de préciser la réglementation dans la RNR.

La réglementation pourra être modifiée dans les 3-4 ans à venir afin de tenir compte des usages locaux (cueillette...).

Amis des Combes : l'idée de la RNR plait peu. Attention à nuancer interdiction / conseil de rester sur les sentiers. Photos interdites ? (non l'utilisation de la repasse en vue de prises photo). Problème pour la cueillette des myrtilles etc. Bois de chauffage.